

Nous sommes rassemblés ici pour faire entendre la voix d'universitaires. Des universitaires d'un pays qu'un pouvoir politique autocrate veut faire taire. En les persécutant et en les emprisonnant. Ce pays est la Turquie, ces universitaires sont les Universitaires pour la Paix. Qui sont ces Universitaires pour la paix?

Un peu d'histoire... Nous sommes en janvier 2016. Depuis la fin de l'été précédent l'état turc mène une guerre féroce dans des villes kurdes de la Turquie. C'est une nouvelle guerre qui ne ressemble pas à celle qui s'était interrompue en janvier 2013 quand les pourparlers de paix ont commencé entre l'état turc et la guérilla kurde. Plutôt que dans les montagnes, elle se déroule dans des quartiers de villes où la sympathie pour la guérilla est forte. Elle oppose un large éventail de forces de sécurité, forces spéciales, soldats, policiers, et d'autres qu'on ne connaît pas à des amateurs de guérilla urbaine, ressortissant-e-s des mêmes villes, entraîné-e-s par quelques professionnels qui se cachent derrière des barricades. Cette guerre urbaine, va s'appeler la guerre des tranchées en raison des tranchées creusées dans les ruelles pour empêcher les chars d'entrer dans les quartiers.

L'état déploie tout son arsenal, des armes lourdes, des chars contre des armes légères et explosifs artisanaux. C'est la politique de la terre brûlée. Dans chaque quartier ciblé, un couvre-feu est décrété à commencer à une date et heure bien précise. Les ressortissants civils sont encouragés à partir comme ils peuvent. Ceux et celles qui restent sont à leur péril. L'heure venue, l'eau, l'électricité sont coupés, les réservoirs d'eau sont visés. Tout ce qui bouge est cible pour les forces de sécurité: bébés, adultes, vieux, hommes, femmes, civils, armés, animaux... Les cadavres qui ont de la chance auront une place dans des congélateurs domestiques, ceux moins chanceux vont se désintégrer dans les rues avant d'être enterrés. Des quartiers entiers sont rasés. C'est la Syrie d'Assad à petite échelle. Il faut enterrer à tout prix les terroristes dans leurs tranchées. Les droits humains, sont laissés à l'entrée des quartiers.

Le 11 janvier 2016 est publiée une pétition, la Pétition pour la paix,. Que dit-elle ? “Nous enseignants-chercheurs de Turquie nous ne serons pas complices de ce crime”. Elle est signée d'abord par 1128 universitaires connus sous le nom des Universitaires pour la paix. Comme la pétition ose critiquer sévèrement l'état pour la violation des droits humains et appelle à la reprise des pourparlers de paix, la réponse ne tarde pas. Elle ne sera jamais faible. Le lendemain, dans un discours, peu après un attentat de l'État Islamique qui fait 12 morts, l'homme fort de la Turquie, le président Recep Tayyip Erdoğan consacre une bonne dizaine de minutes à ces “faux intellectuels”, “traîtres”, “tenants des ténèbres”, “ignorants”, “supporteurs de la colonisation qui invitent des observateurs étrangers”. L'attentat sanglant de l'État Islamique n'aura que deux minutes dans son discours. Le la est donné.

On voit sur des sites internet proches du pouvoirs les photos, les informations d'identité de ces “universitaires terroristes”. Ceux et celles qui travaillent dans des facs proches du pouvoir reçoivent des menaces, la police, surtout dans les petites villes, s'acharne sur eux par des raids et gardes à vue. Devant cette réaction virulente, le nombre de signataires augmente de 1128 à 2212 en une semaine. Une sensibilité démocratique peu fréquente en temps si durs.

Une semaine après la déclaration publique de la Pétition pour la paix, elle est fermée aux signatures . Cependant l'acharnement sur les pétitionnaires continue. Sur les premiers signataires et sur ceux et celles de la deuxième vague. Des universités privées ayant peu de poids face à la pression politique annulent les contrats des signataires embauchés. Les contractuels de la fonction publique, les thésards, autres maillons faibles, sont licenciés.

Le 10 mars 2016, 4 signataires d'Istanbul, deux hommes et deux femmes, lisent une déclaration de presse dénonçant ces violations de droits, cette répression. La réponse est rapide. Dès la semaine suivante, ils sont arrêtés et ont un procès pour propagande terroriste. Ils seront libérés le 22 avril 2016 à la fin de leur première audience sans pour autant être acquitté-e-s. Les juges décident d'utiliser un nouveau chef d'accusation, celui de l'insulte à la turquicité. C'est le début des procès contre les Universitaires pour la paix. La fin n'est pas proche.

La période la plus difficile, autant pour la Turquie que pour les Universitaires pour la paix, débute avec la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016. Elle est suivie de l'état d'urgence qui permet au pouvoir politique de limoger des milliers d'universitaires par des décrets qui leur enlèvent d'un seul coup tous les droits sociaux, juridiques, économiques. Au moins 400 Universitaires pour la paix subissent le coup. Beaucoup d'entre eux quitteront le pays par des moyens illégaux pour s'exiler dans des pays européens dont la France.

Les difficultés ne s'arrêtent pas aux limogeages. En décembre 2017 commence la vague de procès qui visent, à une vingtaine d'exceptions près, les 1128 signataires initiaux. Ce sont des procès politiques dont la mise en scène, les jugements, les peines sont prévues par le pouvoir politique. À données personnelles près, tous les actes d'accusation sont le même. Leur texte commun est modelé sur l'acte d'accusation initial contre les quatre signataires emprisonnés en 2016. Néanmoins, les procès sont individuels, du moins au début, pour diviser dans l'attente d'affaiblir les accusé-e-s. L'acte d'accusation est une suite de procès d'intentions sans preuve. Sa logique est tordue: ces universitaires ont critiqué l'état mais pas les "terroristes", par conséquent ils font la propagande du terrorisme. Par ailleurs, c'est une propagande aggravée parce que diffusée par internet.

Les peines sont déterminées. Pas d'acquittement. Chaque universitaire dont le procès individuel aboutit à sa fin est condamné-e à au moins 15 mois de prison. La suspension du prononcé de la condamnation, un sursis particulier, est proposée pour les peines inférieures à 2 ans. La borne supérieure des peines est laissée aux juges. Les zélés iront jusqu'à 3 ans d'emprisonnement.

Ce qui n'est pas prévu par le pouvoir politique ni par ses soldats en toge va être la résistance des universitaires. Ils s'organisent pour accompagner leurs collègues en procès, enregistrent soigneusement une multitude de données sur les procès, les accusé-e-s préparent des défenses exemplaires toutes publiées sur le site internet Bianet qui les soutient. Cette résistance déboussole les juges dont certains se détournent, même légèrement, du chemin qui leur est tracé. D'autres essaient de gagner du temps en changeant le chef d'accusation, d'autres enfin regroupent leurs dossiers. Mais pas d'acquittement! Demander la paix est donc devenu un crime!

La justice fonctionne à plein régime. À ce jour, 697 signataires sont déjà en procès. 42 cours pénales fonctionnent. 18 à Istanbul, jugent au moins une dizaine d'universitaires par semaine. 124 fois a été demandé un changement du chef d'accusation. Et... il y a eu 189 condamnations!

Parmi ces 189 universitaires condamné-e-s, 33 sont en cassation. Soit parce qu'ils/elles ont refusé la suspension du prononcé de la condamnation par principe soit parce que leur peine est supérieure à 2 ans.

Parmi ces 189 universitaires condamné-e-s, l'une a vu sa peine confirmée. La professeure Füsün Üstel, spécialiste de sciences politiques, retraitée de l'université francophone Galatasaray. Elle est derrière les barreaux depuis ce 8 mai. Condamnée à 15 mois de prison elle a refusé par principe la suspension du prononcé de la condamnation.

Dernier épisode, ce samedi 11 mai : c'est Tuna Altinel lui-même, dont le passeport avait été confisqué un mois plus tôt, à l'aéroport d'Istanbul, qui vient d'être incarcéré dans une ville de l'ouest de la Turquie. Mathématicien, maître de conférences à l'Université Lyon-1, de nationalité turque, il réside et travaille à Lyon, depuis 1996. Lui-même Universitaire pour la paix, il a lors de son procès, refusé de renier la pétition qui lui vaut d'être poursuivi : alors qu'on lui demandait s'il en partageait le point de vue, il a répondu qu'il s'agissait de constats qu'il avait pu faire lui-même "je l'ai vu, je l'ai vécu, je l'ai senti" a-t-il déclaré, affirmant qu'il était l'auteur de la pétition. Officiellement, il est aujourd'hui incarcéré pour avoir participé à un événement organisé à Villeurbanne par l'Association des Amitiés kurdes, le 21 février 2019, en présence d'un député en exil, représentant du parti d'opposition HDP, député démocratiquement élu au parlement de Turquie pour la ville de Cizre, précisément une des villes martyres du sud est de la Turquie. Durant cette réunion Tuna a traduit en français les paroles de ce député. Un documentaire a été projeté, montrant les massacres commis par les forces de l'ordre dans cette ville après la défaite électorale de l'AKP aux élections de juin 2015. Le sujet de ce film, l'objet de cette soirée, à savoir les massacres perpétrés par les forces de l'ordre, coïncident avec l'objet de la Pétition pour la Paix qu'a signé Tuna Altinel et 2000 autres universitaires.

Les universitaires ne sont pas les seuls frappés en Turquie : journalistes, avocats, fonctionnaires, nul n'est à l'abri. Aujourd'hui, c'est la liberté d'expression elle-même qui est enfermée avec Füsün Üstel, Tuna Altinel et toutes celles et tous ceux sur qui s'abat la violence d'État.

Nous proclamons notre solidarité avec eux, avec les collègues qui vivent sous la menace, et demandons aux institutions universitaires françaises, au gouvernement français, d'intervenir pour faire respecter les droits élémentaires de Tuna Altinel, fonctionnaire du gouvernement français, et au-delà, de nos collègues et des victimes de la répression d'État en Turquie.

Christine Charretton

14 mai 2019